

## AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Quillards

**CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE MINI JI et HANSA AD3D  
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST****PORT BRETON  
GRADE 5 A****LE 16 OCTOBRE 2022**

Préambule

**Prévention des violences et incivilités**

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *protest*

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.snonantes.fr/event-details/championnat-de-ligue-handi-open-et-hansa-miniji-hansa-303d-grade-5a>

**3 COMMUNICATION**

3.1 *Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :*  
<https://www.snonantes.fr/event-details/championnat-de-ligue-handi-open-et-hansa-miniji-hansa-303d-grade-5a>

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIONNÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **MINI JI HANDI VALIDE ET AD3D**.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FF Voile :
- Soit la licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - Soit la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne :

[https://sno.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=112781&controle=c52ef5d5](https://sno.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=112781&controle=c52ef5d5)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <b>11 OCTOBRE 2022</b>	Droits après le <b>14 OCTOBRE 2022</b>
<b>MINI JI</b>	<b>10 €</b>	<b>14 €</b>
<b>AD3D</b>	<b>10 €</b>	<b>14 €</b>

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>16 OCTOBRE 2022</b>	<b>Pendant le déjeuner du samedi</b>	<b>Avant leur entraînement</b>

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses à partir
<b>MINI JI</b>	<b>Course à suivre</b>	<b>10h30</b>
<b>AD3D</b>	<b>Course à suivre</b>	<b>10h30</b>

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge de rating valide.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve et zone de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *MINI JI ET AD3D*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : *MINI JI. AD3D OU INQ SI MOINS DE 5 BATEAUX dans chaque série*

14.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon jaune orné d'un marquage Régate de couleur noir.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *une coupe au vainqueur et à la première féminine de chaque série.*

## 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pour plus d'informations, contacter :

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tél : 02.40.50.81.51

[info@snonantes.fr](mailto:info@snonantes.fr)

Il est recommandé d'ajouter le texte ci-dessous à l'Avis de Course de l'épreuve si celui-ci n'est pas encore diffusé, ou de publier en tant qu'avenant à l'Avis de Course si celui-ci est déjà diffusé.

## ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

### Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux: **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST**  
<https://www.snonantes.fr/event-details/championnat-de-ligue-handi-open-et-hansa-miniji-hansa-303d-grade-5a>

comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

### 1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :  
[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- Tous les participants **CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE MINIJI ET HANSA AD3D** qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion:

#### a- Référent COVID:

Le référent COVID sera **FERDERIC WILLIAMS responsable de l'AO –**

#### b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion:

- La cellule COVID pourra être composée du:
  - Représentant de l'AO: **NICOLE PINCEMY**
  - Président du Comité de Course: **NICOLAS MONSTERLEET**
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :  
Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.  
Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition.  
Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas.  
Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### 3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants:

En s'inscrivant à **CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE MINIJI ET HANSA AD3D** concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient:

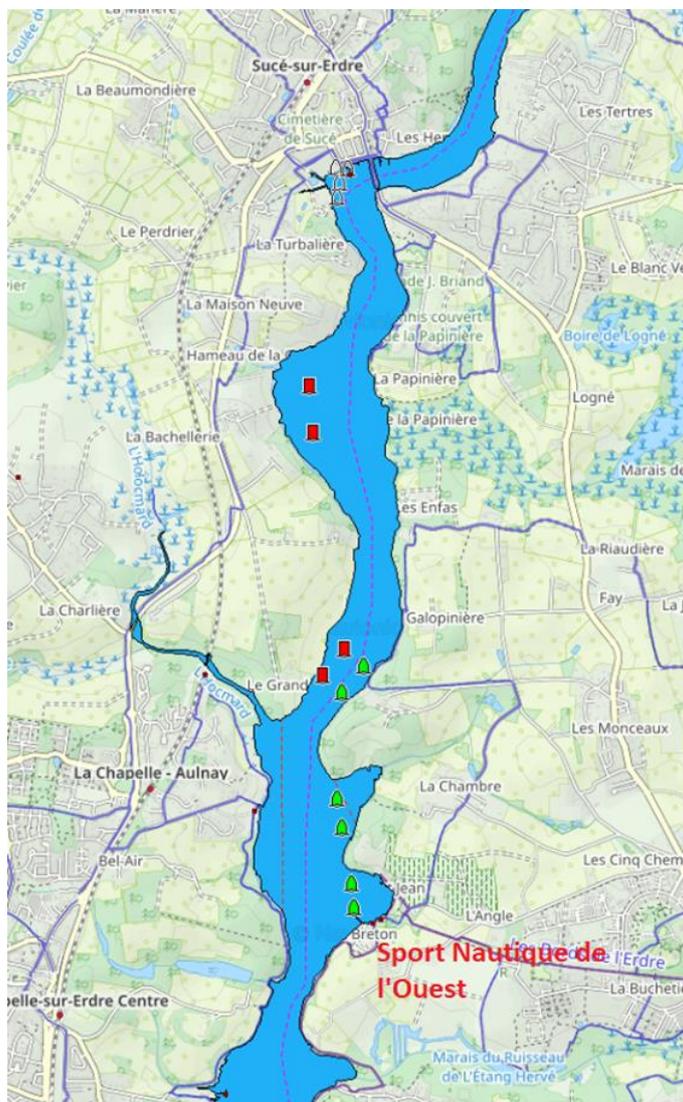
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

#### 4. Cas suspect de COVID 19:

Un concurrent, un accompagnateur qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

Tout bénévole, arbitre, accompagnant, salarié, et plus généralement toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de la compétition, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement s'isoler conformément aux préconisations des autorités sanitaires.

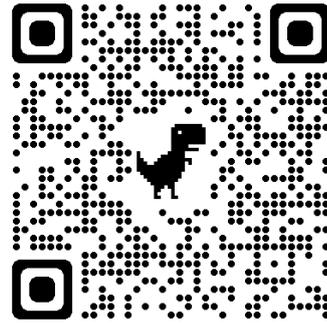
### ANNEXE ZONE DE COURSE



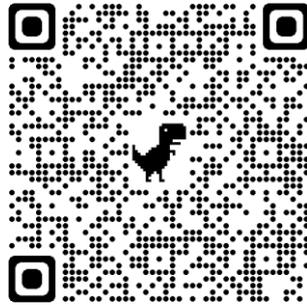
ANNEXE QR CODE



Tableau d'affichage virtuel



Inscription



Auto Evaluation COVID